

Belgium



Déclaration d'intention d'exportation temporaire/réimportation définitive ou d'importation temporaire/ réexportation définitive d'armes à feu, de leurs pièces, parties essentielles et munitions par des chasseurs ou des tireurs sportifs pour des biens faisant partie de leur effets personnels.

Service Public de Wallonie	A remplir par la Direction des Licences d'armes
DGO 6 - Direction des Licences d'armes	Date de réception <b>30 AVR. 2015</b>
Chaussée de Louvain, 14 - 5000 NAMUR	N° de dossier <b>CH/15/012/23/01/15</b>
Tél. : 081/649.506 – Fax : 081/649.760	
Courriel : <a href="mailto:licences.dgo6@spw.wallonie.be">licences.dgo6@spw.wallonie.be</a>	
Site internet : <a href="http://economie.wallonie.be/Licences_armes/Accueil.html">http://economie.wallonie.be/Licences_armes/Accueil.html</a>	

Champ d'application du formulaire :

Ce formulaire est pris en application du Règlement (UE) n°258/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 14 mars 2012 portant application de l'article 10 du protocole des Nations Unies. Il est nécessaire en cas d'exportation temporaire suivie d'une réimportation ou d'importation temporaire suivie d'une réexportation effectuée par un chasseur ou par un tireur sportif participant à une chasse ou à un concours de tir avec ses armes à feu propres ainsi, qu'éventuellement, leurs pièces, parties essentielles et munitions. Ce document n'est pas d'application pour les mouvements en intra-UE.

Transmission du formulaire :

Ce formulaire doit être communiqué à la Direction des Licences d'armes au minimum cinq jours ouvrables avant le mouvement temporaire évoqué ci-dessous et ce par courrier ou 2 jours ouvrables et ce par fax ou par courriel. Les coordonnées de la Direction des Licences d'armes figurent ci-dessus.

Données du demandeur :

1 Remplissez les informations concernant le demandeur :

NOM - PRENOM : <b>Van de Walle Jérôme</b>		
Adresse : <b>rue Thirion 122</b>		
Code postal : <b>5370</b>	Ville : <b>DHUY</b>	Pays : <b>BELGIQUE</b>
N° de téléphone : <b>0495 65 7286</b>	N° de fax :	
Courriel : <b>jvandevolle@gmail.com</b>		

Données du mouvement temporaire :

1. Précisez le but du mouvement et joignez un document attestant de cette activité (invitation, inscription, facture)

<input checked="" type="checkbox"/> Chasse	<input type="checkbox"/> Tir sportif
--	--------------------------------------

2. Précisez :

Le pays d'exportation temporaire ou d'importation temporaire :	<b>AFRIQUE DU SUD</b>	
Le pays de réimportation définitive ou de réexportation définitive :		
La durée du mouvement temporaire :	du <b>29/05/15</b>	au <b>17/06/15</b>

**Données techniques concernant les biens :**

1. Remplissez les données techniques concernant les biens :

Marque/modèle	Calibre	N° de série	Pays	Année de production	Épreuve CIP	Quantité
Browning	300W	51543	NM		Oui/non	1
Winchester	375HH	35A21109721			Oui/non	1
					Oui/non	
					Oui/non	

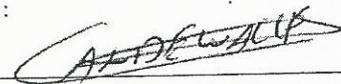
Remarque : les munitions pour ces armes sont limitées à maximum 800 cartouches pour les chasseurs et 1200 pour les tireurs sportifs.

2. Précisez l'autorisation légale dont vous disposez. Joignez une copie de ce document à votre demande.

<input checked="" type="checkbox"/> Permis de chasse	<input checked="" type="checkbox"/> Carte européenne	<input type="checkbox"/> Licence de tireur sportif	<input type="checkbox"/> Document étranger
--	--	--	--

**Engagements :** (remplissez l'engagement suivant)

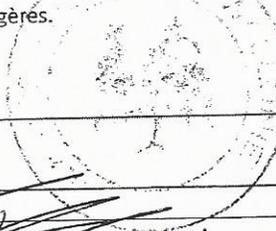
Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets. Je déclare exporter et importer les biens concernés par cette « Déclaration d'intention » conformément à celle-ci.

Date (jour/mois/année) : 22/04/15	Signature : 
Nom et prénom : Van de Walle S	

**Protection de la vie privée**

Les données constituant cette déclaration sont consignées en un dossier qui peut être communiqué à d'autres instances administratives relevantes : les Services Licences des autres Régions, l'administration des Douanes et Accises du SPF Finances, le Service fédéral des Armes du SPF Justice, la Sûreté de l'Etat, le Banc d'Épreuves des Armes à feu, le procureur du Roi de l'arrondissement dont vous dépendez, d'autres instances internationales ou étrangères.

**Enregistrement par la Direction des Licences d'armes**

Date (Jour/mois/année) : 30 AVR. 2015	Cachet : 
N° de dossier : CH/15/012/23/04/15.	Paraphe : 

**Enregistrement par la Douane ou les Services de Police**

Au moment de quitter la Belgique pour quelqu'un qui part temporairement à l'étranger ou de rentrer en Belgique pour quelqu'un qui y vient temporairement, il y a lieu de faire cacheter la case 1  
 Au moment de réimporter l'arme en Belgique pour quelqu'un résidant en Belgique parti temporairement à l'étranger ou de réexporter l'arme pour quelqu'un résidant à l'étranger mais qui était temporairement en Belgique, il y a lieu de faire cacheter la case 2

Enregistrement de l'exportation temporaire ou de l'importation temporaire : 1 Cachet de la Douane ou de la Police Fait à <b>Luchthaveninspectie Beveiliging Brussels Airport Company</b> Date (jour/mois/année) : 	Enregistrement de la réimportation définitive ou de la réexportation définitive : 2 Cachet de la Douane ou de la Police Fait à : Date (jour/mois/année) :
---	---

Envoi d'une copie de ce document à la direction des Licences d'armes. Dans un délai de dix jours ouvrables après la fin du mouvement temporaire, une copie de ce document doit impérativement être renvoyée à la direction des Licences d'armes.